

ARRETE N° 432/25 /MINESEC DU 22 AOÛT 2025
portant nomination de responsables dans les services déconcentrés
du Ministère des Enseignements Secondaires.

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu** la Constitution ;
Vu le décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
Vu le décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n°2023/434 du 04 octobre 2023 portant organisation et fonctionnement des Ecoles Normales d'Instituteurs,

ARRÊTE :

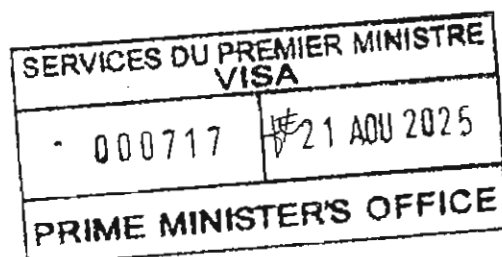
Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommés aux postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires :

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE
L'ADAMAOUA

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA VINA

ENIET DE NGAOUNDERE

Directeur : Monsieur **NENBA Christian**, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **1038482A**, précédemment Chef Service des Etudes et des stages à l'ENIET de Bertoua, en remplacement de Monsieur **KOUSSIAKBE Jean**, admis à faire valoir ses droits à la retraite.



DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU
CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MEFOU-ET-AFAMBA

ENIET DE SOA

Directeur : Madame **ZAMBO**, née **ONAMBELE BILOA Tecla**, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **0726013U**, précédemment Inspecteur pédagogique de Sciences et Technologie du Tertiaire à la Délégation Régionale des Enseignements Secondaires du Centre, en remplacement de Madame MBIA Elisabeth, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE
L'OUEST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MIFI

ENIET DE BAFOUSSAM

Directeur : Monsieur **KAMDJO YOUNSI David**, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **0786065M**, précédemment Chef des Travaux au Lycée Technique de Bameka, en remplacement de Monsieur FOUNDIKOU NTOUNESSAH DAHIROU, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2.- En dehors des tâches qui leur sont dévolues par les textes réglementaires en vigueur, les intéressés sont soumis à l'obligation de dispenser quatre (04) heures hebdomadaires d'enseignement.

Article 3.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 4.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

22 AOUT 2025

Yaoundé, le _____

Le Ministre des Enseignements Secondaires,


NALOVA LYONGA

